

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-84 du 8 Mars 1985

portant nomination de Directeurs
Généraux et de Directeurs d'entre-
prises publiques au Ministère du
Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU L'ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition
du Cabinet du Président de la République et la structure des
Ministères, notamment son article 15,
- SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de
la Révolution Populaire du Bénin en date du 5 Mars 1985,
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 6 Mars
1985,

D E C R E T :

Article 1er. - Les personnes dont les noms suivent sont nommées
dans les fonctions ci-après, au Ministère du Commerce, de l'Arti-
sanat et du Tourisme :

1 - Société d'Alimentation Générale du Bénin (A.G.B.)

- Directeur Général : Camarade Jean-Claude SAINT'ANNA
- Directeur Financier : Camarade Martin GEEBOUTIN
- Directeur Administratif: Camarade Grégoire YEHOUEYOU

2 - Société Générale de Commerce du Bénin (SOGECOB)

- Directeur Général : Camarade Daniel ZIME
- Directrice Commerciale: Camarade Juliette DEGBOE
- Directeur Technique : Camarade Médard Adébiyi LALEYE

.../...

3 - Société Nationale d'Equipement (SONAE)

- Directeur Financier : Camarade Marcel MONTCHO
- Directeur Commercial : Camarade Dominique DOKOU.

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

FAIT A COTONOU, le 8 MARS 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

le Ministre des Finances
et de l'Economie

Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4 MFE
4 AUTRES MINISTERES 14 PREFETS 6 SPD 2 DPE-DLC-INSAR 6 IGE 4 DCCT-
ONEPI 2 GDE-CHANC. 1 DB-DCF-DTCP-DI 10 UNB-FASJEP 4 BN 1 DAN 1
MCAT 4 INTERESSES 10 JORPB 1.-